



Compétence du tribunal saisi pour une citation directe

Par **vouillon gilles**, le **27/09/2016** à **12:36**

bonjour,

le 1er décembre prochain, je suis assigné au tribunal de Nice pour une citation directe pour un prétendu courrier diffamatoire. J'habite à Mougins et ce courrier y a été également écrit. Celui-ci ayant été envoyé à Nice, quel est le lieu de la diffamation supposée ? Mougins ou Nice ? quel est de ce fait le tribunal compétent pour juger cette affaire, celui de Grasse (dont dépend la commune de Mougins, lieu de rédaction du courrier), ou bien celui de Nice, lieu de réception du courrier ?

En vous remerciant pour votre éclairage,

avec mes sincères salutations,

Monsieur Vouillon

Par **tomrif**, le **27/09/2016** à **13:20**

bonjour,

les 2 tribunaux sont compétents donc rien à retirer de cela.

Par **vouillon gilles**, le **27/09/2016** à **20:12**

merci pour la rapidité de votre réponse

Par **Anonyme1458**, le **21/10/2019** à **11:50**

Bonjour,

Je pense que vous aurez d'autres questions du genre à vous poser, au vu des propos

orduriers que vous utilisez sur votre page facebook.

Si on ajoute à cela les lecteurs de vos conseils "avisés" qui auront eu la faiblesse de vous écouter pour finalement empoisonner leur animal grâce à vous, vous avez des soucis à vous faire. J'ai moi-même suivi vos conseils avant de me rendre compte que vous étiez un escroc : mon chien s'en souvient!

Je souhaite sincèrement que les procès à votre rencontre fleurissent et que vous soyez finalement condamné!